

**INTERVENTION DU VIET NAM**

lors de la 17<sup>ème</sup> session du Groupe de Travail de l'EPU du CDH sur le Monaco  
(28/10/2013)

Monsieur le Président,

Ma délégation souhaite la bienvenue chaleureuse à la délégation de la Principauté de Monaco et la remercie pour sa présentation succincte du rapport national de son 2<sup>ème</sup> cycle de l'EPU ce matin.

Nous apprécions hautement les réalisations entreprises dans la protection et la promotion des droits et des libertés au Monaco ces dernières années, et sa contribution active à la coopération internationale en la matière. Nous encourageons le Monaco à partager ses bonnes pratiques et ses expériences à d'autres pays.

Certes, aucun pays ne peut prétendre être un parfait exemple en droits de l'homme. A cet égard, nous voudrions formuler les deux recommandations suivantes à la délégation de Monaco :

Premièrement, achever la ratification de la Convention des droits des personnes handicapées dans le meilleur délai possible

Deuxièmement, continuer ses engagements dans l'aide internationale pour le développement, surtout dans les domaines de santé et de pauvreté.

Je vous remercie, Monsieur le Président.